

Seul le prononcé fait foi

Discours d'Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication, prononcé à l'occasion de l'annonce des lauréats des Albums des jeunes architectes et paysagistes 2016

Chers amis,

Nous nous retrouvons aujourd'hui pour la proclamation des lauréats des *Albums des jeunes architectes et paysagistes* [Ajap], organisé en biennale. Ce concours distingue et honore de jeunes professionnels de l'architecture et du paysage.

Depuis 2012, l'architecture fait partie de nos priorités. L'architecte a vocation à faire habiter le monde. Soutenir l'architecture, promouvoir la qualité de la construction, c'est donner un sens à notre environnement, c'est dire comment nous voulons vivre et aussi ce que nous refusons. Il s'agit du cadre bâti, mais aussi du cadre symbolique qui reflète le projet de société que nous portons. Un enfant ne grandit pas de la même façon selon que sa chambre offre à son regard vagabond une fenêtre à sa portée ; selon que l'univers végétal se soit glissé entre les pavés, selon qu'il puisse partager avec d'autres des espaces collectifs. L'architecture structure notre imaginaire et notre modèle social.

La semaine passée, vous le savez, j'étais à l'Assemblée nationale pour la deuxième lecture du projet de loi relatif à la *liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine*.

C'est pour cela que cette nouvelle loi affirme avec force que l'architecture doit être replacée au cœur de la construction du quotidien.

Jusque-là, l'architecture était souvent considérée comme superfétatoire.

Au contraire, cette loi défend l'idée que nous devons développer la présence de l'architecture pour tout le monde, pour le cadre de vie de tous les jours, au-delà des seuls grands projets architecturaux exceptionnels - qui sont évidemment aussi nécessaires.

C'est la 1^{ère} fois depuis la grande loi sur l'architecture de 1977 que tant est fait dans ce domaine.

Une série de mesures ont été prévues :

- Le seuil d'intervention de l'architecte a été fixé à 150 m² ;
- Une possibilité d'expérimentation a été créée (le « permis de faire »), c'est-à-dire la possibilité, si besoin, de déroger à certaines normes afin de tester de nouvelles méthodes ;
- Pour le dépôt du permis d'aménager les lotissements, l'intervention de l'architecte et des autres métiers de la conception, est rendue nécessaire pour l'élaboration du « projet architectural, paysager et environnemental » ;
- L'importance du concours et des débats qui l'accompagnent est réaffirmée;
- Des mesures incitatives au recours à l'architecte sont prises lorsque celui-ci n'est pas obligatoire ;
- et quelques autres encore...

Je tiens à cette ambition : Défendre l'architecture comme un investissement de long terme pour le beau et le durable. Répondre aux grands enjeux de la politique de la ville, de la nécessaire transition écologique ou de l'accroissement du nombre de logements. Mobiliser les paysagistes, permettra aux habitants de s'approprier l'espace public, les jardins collectifs.

*

Je sais les joies mais aussi les difficultés de ces professions – les concours, les commandes, et même les charrettes !

Je sais aussi votre enthousiasme, votre pugnacité et votre détermination.

Je voudrais à cet égard saluer l'initiative de la Promotion AJAP 2014, très dynamique, qui a, pour la première fois, constitué un collectif.

Vous avez répondu ensemble à des appels d'offres, des concours.

Votre implication dans les groupes de travail de la Stratégie nationale pour l'architecture fait de vous de vrais partenaires du ministère de la Culture et de la Communication. Je vous en sais gré.

Enfin, le collectif de jeunes architectes et paysagistes que vous êtes a remporté, avec l'architecte et urbaniste Frédéric Bonnet, la consultation pour le commissariat du pavillon français de la Biennale d'architecture de Venise en mai prochain. Je me réjouis de le découvrir bientôt.

Et vous en félicite.

*

Nous allons célébrer aujourd'hui les lauréats de la promotion 2016 du concours.

Je voudrais remercier le jury composé de professionnels talentueux, coprésidé cette année par Marc Barani, Grand Prix national de l'architecture 2013, et Laure Planchais, Grand Prix national du paysage 2012.

Ce jury, estimant que les AJAP doivent être un laboratoire expérimental d'idées et de pratiques nouvelles, a valorisé des réalisations singulières et poétiques. C'est la démarche expérimentale et l'innovation qui ont été récompensées.

Le jury a donc sélectionné 20 lauréats parmi lesquels 15 équipes de jeunes architectes et 5 équipes de jeunes paysagistes.

Chers lauréats,

Je ne vous connais pas encore. Mais vous êtes les architectes et paysagistes de demain.

Je ne doute pas que votre génération est plus qu'aucune autre consciente des défis de votre temps : reconversion du bâti existant, densité et maîtrise de l'urbanisation, recomposition des territoires, défi climatique, usages du partage.

Vous mêlez pratique et recherche, vous enseignez également ; vous êtes familiers des démarches participatives.

*

Vous allez être accompagnés pour les deux ans, à travers des publications, une exposition, qui circulera dans le monde. Et d'autres occasions encore de valoriser votre travail et de vous faire connaître.

Je veux remercier l'ensemble des membres du Cercle des partenaires qui rend cette opération possible, et bien sûr la direction générale des patrimoines au ministère qui le pilote.

Je forme le vœu de poursuivre avec votre promotion le travail enthousiaste mené avec vos prédécesseurs.

Avant de vous appeler, je passe la parole aux deux coprésidents du jury.

*

Les lauréats de la promotion 2016 des AJAP sont :

Pour les paysagistes :

- Rozenn DULEY de l'agence A-MAR
- Aurélien ALBERT et Mélanie GASTÉ de l'atelier GAMA
- Stanislas BAH-CHUZEVILLE, Richard MARIOTTE, Arnaud MERMET-GERLAT et Michaël de JOUSSINEAU de TOURDONNET de l'agence LES JARDINIERS NOMADES
- Lætitia LASANTÉ de l'agence OMNIBUS
- Mathieu GONTIER et Estelle OLLIVIER de l'agence WAGON LANDSCAPING

Pour les architectes :

- Yann CACLIN de l'agence ABC STUDIO
- Aymeric ANTOINE et Pierre DUFOUR de l'agence ANTOINE-DUFOUR ARCHITECTES
- Amélie FONTAINE de l'ATELIER AMÉLIE FONTAINE
- Benjamin VAN DEN BULCKE de l'ATELIER ARCHITECTURE, TERRITOIRES, PAYSAGE (ATP)
- Félix MULLE de l'ATELIER DE L'OURCQ
- Frédéric EINAUDI, Maxime GIL et Anthony RODRIGUES de l'ATELIER EGR
- Isabelle BUZZO et Jean-Philippe SPINELLI de l'Agence BUZZO-SPINELLI ARCHITECTURE
- Nicolas DORVAL-BORY de l'agence NICOLAS DORVAL-BORY ARCHITECTES
- Benjamin LAFORE et Sébastien MARTINEZ-BARAT de l'agence MARTINEZ BARAT-LAFORE ARCHITECTES
- Anne-Julie MARTINON de l'agence MAAJ ARCHITECTES
- Quentin BELIN, Pierre HEULHARD de MONTIGNY et Marie-Hélène PINOCHE de l'agence MUTATIONS ARCHITECTES
- Stéphanie DURNIK, Marie FADE, Baptiste FRANCESCHI et Caroline MANGIN de l'agence OH! SOM ARCHITECTES

- Gaspard PINTA
- Guillaume RAMILLIEN de l'agence GUILLAUME RAMILLIEN ARCHITECTURE
- Sonia LECLERCQ et Jean-Aimé SHU de l'agence SOJA ARCHITECTURE

Contact

Ministère de la Culture et de la Communication
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse
01 40 15 82 05
service-presse@culture.gouv.fr